



MOUSQUETON AUTOMATIQUE AZ028

EN 795:2012/B
EN 362:2004/A/T

- EN 795 – pour les dispositifs d'ancrage.

Schéma 3. Préparation du mousqueton à l'installation

INSTALLATION DU MOUSQUETON

Avant l'installation du mousqueton, il faut l'ouvrir entièrement, en appuyant simultanément sur les deux bras de la fermeture A et B. Lorsqu'on appuie sur les bras de la fermeture, ils s'ouvrent et s'arrêtent en position ouverte. Si on appuie sur un seul bras de la fermeture, elle s'ouvrira et se refermera dès qu'on relâchera la pression.

Schéma 4. Installation sur le point d'ancrage

- Après avoir ouvert le mousqueton, il faut l'installer sur le point d'ancrage en le glissant sur ledit point et en poussant délicatement. Le mousqueton se fermera de manière automatique.
- Après le blocage du mousqueton, vérifier si la fixation est sûre et stable en tirant dessus.

MARQUAGE DU PRODUIT

- a- Données du fabricant
- b- Dénomination du produit
- c- Lire le mode d'emploi avant toute utilisation
- d- Date de fabrication
- e- N° de la norme
- f- Numéro de série du dispositif
- g- N° de l'organisme notifié contrôlant le produit
- h- Nombre de personnes pouvant utiliser le dispositif de manière simultanée
- i- Résistance à la rupture dans l'axe

Schéma 5. Marquage du produit

RÈGLES PRINCIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

L'équipement de protection individuelle peut être utilisé uniquement par des personnes formées à son usage. L'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé par des personnes dont l'état de santé peut influencer sur la sécurité pendant l'utilisation quotidienne ou en mode de secours.

Il faut préparer un plan de sauvetage qui pourra être implémenté en cas de besoin pendant le travail. lorsqu'on est en suspension dans l'équipement de protection individuelle (par exemple après l'arrêt d'une chute), il faut faire attention aux symptômes causés par la suspension.

afin d'éviter les conséquences négatives de la suspension, il faut s'assurer qu'un plan de sauvetage adapté a bien été préparé. Il est conseillé d'utiliser des sangles de soutien.

il est interdit d'effectuer une quelconque modification au niveau de l'équipement sans l'accord écrit de la part du fabricant.

une quelconque réparation de l'équipement ne pourra être effectuée que par le fabricant ou par son représentant autorisé.

l'équipement de protection individuelle ne peut pas être utilisé de manière non conforme à sa destination.

l'équipement de protection individuelle est un équipement personnel et devrait être utilisé par une seule personne.

avant l'utilisation, assurez-vous que tous les éléments formant le système de protection contre les chutes de hauteur fonctionnent ensemble de manière appropriée. Vérifiez périodiquement les connexions et l'adaptation des éléments de l'équipement afin d'éviter leur relâchement ou déconnexion accidentels.

il est interdit d'utiliser des ensembles d'équipement de protection individuelle, au niveau desquels un quelconque élément trouble le fonctionnement d'un autre.

avant toute utilisation de l'équipement de protection individuelle, il faut l'examiner de manière attentive, afin de s'assurer qu'il est en bon état de marche.

pendant la vérification précédant l'utilisation, il faut bien contrôler tous les éléments de l'équipement, en faisant surtout attention à tout dommage, toute trace d'usure, de corrosion, de frottement, de faille, ainsi qu'à tout dysfonctionnement. Pour les différents dispositifs, il faut faire particulièrement attention aux éléments suivants :

- dans les harnais de sécurité, les baudriers-cuissards et les ceintures de maintien au travail : aux boucles, aux éléments de régulation, aux points d'ancrage (les boucles), les sangles, les coutures, les passants ;
- dans les amortisseurs de sécurité : aux nœuds d'ancrage, la sangle, les coutures, le revêtement, les connecteurs ;
- dans les cordes et les supports d'assurage textiles à corde : à la corde, aux nœuds, aux cosses, aux connecteurs, aux éléments de régulation, aux épissurages ;
- dans les cordes et les supports d'assurage à corde : les câbles, les serre-câbles, les nœuds, les cosses, les connecteurs, les éléments de régulation ;
- concernant les antichutes à rappel automatique à corde ou à sangle, le bon fonctionnement de l'enrouleur

et du mécanisme de blocage, le boîtier, l'absorbeur, les connecteurs ;

- dans les antichutes mobiles : le corps-support, le déplacement correct sur le support d'assurage, le fonctionnement du mécanisme de blocage, le rouleau, les vis et les rivets, les connecteurs, l'amortisseur de sécurité ;

- dans les éléments en métal (les connecteurs, les crochets, les ancrages) : le corps-support, les rivetages, le cliquet principal, le fonctionnement du mécanisme de blocage.

au moins une fois par an, tous les 12 mois d'utilisation, l'équipement de protection doit être mis hors d'usage et faire l'objet d'un contrôle périodique approfondi. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par des personnes compétentes, possédant le savoir-faire nécessaire et formées dans ce domaine. Le contrôle peut également être effectué par le fabricant de l'équipement ou par un représentant autorisé du fabricant.

dans certains cas, lorsque l'équipement de protection a une structure complexe, comme c'est le cas, par exemple, pour les antichutes à rappel automatique, les contrôles périodiques peuvent être effectués uniquement par le fabricant de l'équipement ou par une personne autorisée par celui-ci. Après le contrôle technique périodique, la date du contrôle technique suivant sera déterminée.

les contrôles périodiques réguliers sont une question cruciale en ce qui concerne l'état de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur qui dépend du bon fonctionnement et de la résistance de cet équipement.

pendant le contrôle technique périodique, il faut vérifier la lisibilité de tous les marquages de l'équipement de sécurité (les caractéristiques du dispositif donné). Ne pas utiliser l'équipement si son marquage est illisible.

une question de sécurité importante : si l'équipement est vendu vers un pays autre que son pays d'origine, le fournisseur de l'équipement doit joindre à l'équipement un mode d'emploi et d'entretien, des renseignements sur les contrôles périodiques et les réparations de l'équipement rédigés dans la langue en vigueur dans le pays où l'équipement sera utilisé.

l'équipement de protection individuelle doit être immédiatement mis hors d'usage et détruit (ou il faudra appliquer d'autres procédures visées dans le mode d'emploi), s'il a servi à arrêter une chute.

seuls les harnais de sécurité conformes à la norme EN 361 sont autorisés comme dispositif soutenant le corps de l'utilisateur dans les systèmes de protection contre la chute de hauteur.

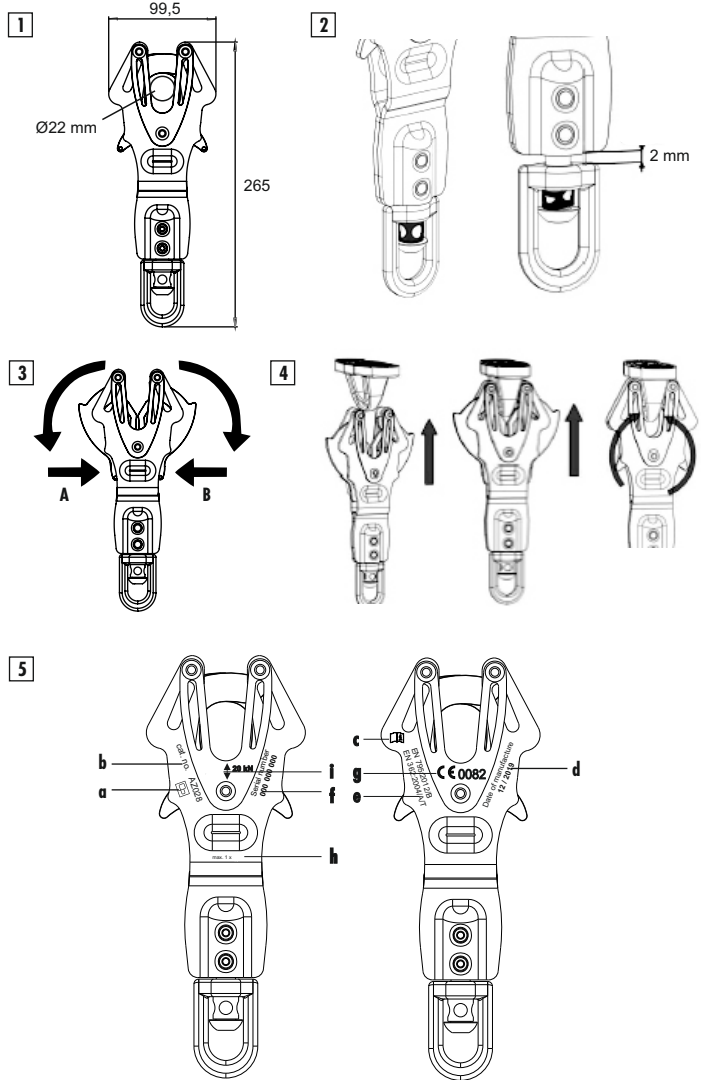
le système de protection contre les chutes de hauteur peuvent être raccordés uniquement aux points (boucles, nœuds) d'attelage du harnais de sécurité marqués de la lettre A majuscule.

le point (dispositif) d'ancrage de l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur doit avoir une structure stable et une position limitant la possibilité de chute et minimisant la longueur de la chute libre. Le point d'ancrage de l'équipement devrait se trouver au-dessus du poste de travail de l'utilisateur. La forme et la construction du point d'ancrage de l'équipement doit pouvoir assurer une connexion fixe de l'équipement et ne pas causer de déconnexion accidentelle. La résistance minimale du point d'attelage de l'équipement doit s'élever à 12 kN. Il est conseillé d'utiliser des points d'ancrage certifiés et marqués conformes à la norme EN 795.

il faut obligatoirement vérifier l'espace libre sous le poste de travail sur lequel on va utiliser l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur, afin de prévenir tout choc contre des objets ou des niveaux inférieurs pendant l'arrêt de la chute. La taille de l'espace libre nécessaire sous le poste de travail doit être vérifiée dans le mode d'emploi de l'équipement de protection que l'on prévoit d'utiliser.

pendant l'utilisation de l'équipement, il faut faire particulièrement attention aux phénomènes dangereux et aux dommages pouvant avoir une influence sur le fonctionnement de l'équipement

et sur la sécurité de l'utilisateur, et notamment aux questions suivantes : l'emmêlement et le passage des cordes sur des bords tranchants, les chutes en pendule, la conductivité électrique, un quelconque dommage ou coupure,



FR

FR – ATTENTION : Avant toute utilisation du dispositif, il faut lire attentivement et comprendre le mode d'emploi.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le mousqueton AZ028 est un dispositif d'ancrage conforme à la norme EN 795:2012/B

Le mousqueton AZ028 est un dispositif d'ancrage conforme à la norme EN 362:2004.

Le mousqueton est fabriqué en fonte d'aluminium.

Le mousqueton est destiné à être utilisé par une seule personne.

La résistance statique du mousqueton s'élève à au minimum 20 kN

Le mousqueton est conforme au règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

Les dimensions du mousqueton sont présentées sur le schéma n° 1. L'ouverture du mousqueton mesure 22 mm.

Le mousqueton constitue un connecteur entre l'équipement de protection individuelle et le point d'ancrage.

Schéma 1. Dimensions et ouverture du mousqueton.

Le mousqueton AZ028 est équipé d'un indicateur de chute. Lors d'une chute, l'indicateur est instantanément comprimé; ce qui constitue un signal pour l'utilisateur que le dispositif doit être immédiatement mis hors d'usage. L'indicateur de chute commence à se déformer sous l'effet de forces supérieures à 2,5 kN. Il est fabriqué en aluminium et est recouvert d'une couche anodisée d'une autre couleur que le corps du mousqueton pour qu'il soit plus visible. Suite à la déformation de l'indicateur, un espace apparaît entre l'émerillon et le corps, si sa taille dépasse 2 mm, on peut estimer que le dispositif a été surchargé.

Schéma 2. indicateur de chute

MISE EN UTILISATION DU POINT D'ANCRAGE

Avant la première utilisation du dispositif, il faut :

- contrôler son état technique
- inscrire dans la Carte d'utilisation la date de la première mise en service (l'entrée doit être effectuée par la personne responsable de la gestion des équipements de protection dans l'entreprise en question)
- Le point d'ancrage doit être utilisé en conjonction avec des équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur adaptés et répondant aux normes suivantes :
 - EN 353-1, EN 353-2, EN 354, EN 355, EN 360 – systèmes de prévention de la chute ;
 - EN 362 – pour les connecteurs ;
 - EN 341, EN 1496, EN 1497, EN 1498, - pour les dispositifs de sauvetage ;
 - EN 361 – pour les harnais de sécurité ;
 - EN 813 – pour les baudriers-cuissards ;
 - EN 358 – pour les systèmes de maintien au travail ;

